



Jeudi 7 septembre 2017

**Présentation du rapport
« Mieux protéger et accompagner
les enfants co-victimes de violences conjugales »**

« Il est urgent de reconnaître, enfin, les enfants témoins de violences conjugales comme co-victimes ! La société doit mettre en place l'arsenal juridique, médical et social pour les protéger. C'est tout l'enjeu de ce rapport inédit ! »

Marie-Pierre Badré, Présidente du Centre Hubertine Auclert

Aujourd'hui en France :

- **4 millions d'enfants** seraient concernés par les violences conjugales physiques, sexuelles, verbales et psychologiques¹.
- **80%** des enfants qui vivent dans le contexte des violences conjugales sont témoins auditifs ou oculaires de ces violences².
- **40%** de ces enfants sont également directement victimes de violences physiques³.
- **60%** de ces enfants subissent des troubles post-traumatiques, comme les victimes d'un attentat ou d'un viol⁴

Les conséquences sur les enfants directement exposé-e-s aux violences conjugales sont graves et durables, mais celles-ci restent trop souvent sous-estimées voire méconnues. En France, les dispositifs de protection, d'accompagnement et de soins sont insuffisants pour ces enfants.

Le jeudi 7 septembre, l'Observatoire Régional des Violences faites aux Femmes (ORVF) du Centre Hubertine Auclert présente son rapport sur les enfants co-victimes des violences conjugales issu d'un groupe de travail pluri-expert de ces sujets. Celui-ci met en lumière les conséquences sociales et psychologiques des violences conjugales sur les enfants, qui doivent être considérés comme co-victimes, et le manque actuel des dispositifs de protection, d'accompagnement et de soins disponibles.

¹ Selon les estimations de la Fédération Nationale Solidarité Femmes à partir des chiffres de l'enquête ENVEFF.

² Selon les travaux de Karen Sadlier, docteure en psychologie clinique, experte des questions des conséquences des violences conjugales sur les enfants.

³ Idem

⁴ Idem

Des **préconisations concrètes de réformes juridiques et institutionnelles** sont établies par l'ORVF pour permettre d'améliorer la protection et l'accompagnement de ces enfants et du parent victime. Voici 4 préconisations novatrices :

- **Reconnaître l'enfant comme co-victime de violences conjugales dans le droit pénal**
- **Former les professionnel-le-s de l'éducation et de l'enfance à détecter les traumatismes liés aux violences conjugales**
- **Développer des dispositifs d'accompagnement et de soins spécialisés pour les enfants co-victimes**
- **Protéger les enfants du danger de la poursuite des violences dans le cadre de l'exercice partagé de l'autorité parentale, après la séparation des parents**

Ce rapport s'adresse en priorité aux décideur-se-s politiques, ainsi qu'à tous les professionnel-le-s en contact potentiel avec les enfants victimes de violences conjugales (protection de l'enfance, éducation nationale etc.).

Madame Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France, qui s'est engagée à faire des violences faites aux femmes la grande cause régionale en 2017, clôturera cet événement.

Le rapport est sous embargo jusqu'au jeudi 7 septembre 6h30, disponible sur demande

HORAIRES & LIEU

Jeudi 7 septembre 2017
de 9h00 à 12h30 dans l'Hémicycle du Conseil régional Ile-de-France
57 rue Babylone – 75007 Paris

CONTACT PRESSE

Olivia Bissiau – olivia.bissiau@hubertine.fr - 01 75 00 04 46 / 06 12 37 48 73

A propos du Centre Hubertine Auclert

Le [Centre Hubertine Auclert](http://www.hubertine.fr), centre francilien pour l'égalité femmes-hommes est un organisme associé de la Région Ile-de-France qui regroupe plus de 170 membres (associations, collectivités locales et syndicats) et produit de nombreux outils d'analyses (études, actes, événements...) sur la thématique femmes-hommes. L'observatoire régional des violences faites aux femmes est intégré au Centre Hubertine Auclert depuis 2013.